**Déclaration obligatoire du montant des produits perçus par catégorie de financeur**

Déclaration obligatoire du montant des produits perçus par catégorie de financeur relatifs à l’activité de prestataire d’actions concourant au développement des compétences, mentionné à l’Art.1er de l’arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation

|  |
| --- |
| Nom de l’organisme |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Période concernée :

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**La mise en œuvre d’une action relevant de chaque catégorie d’actions concourant au développement des compétences concernée par la demande de certification est un prérequis pour le déclenchement de l’audit**

# Chiffre d’affaires

*(Ajouter autant de lignes que nécessaire, par catégorie d’action)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Catégorie d’action** | **Chiffre d’affaires (€)** | **Catégorie(s) de financeur(s) *\**** |
| L -6313-1-1° Actions de formation | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  |
| L -6313-1-2° Centre bilan de compétences | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  |
| L -6313-1-3° Actions permettant de faire valider des acquis par l’expérience | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  |
| L -6313-1-4° Actions de formation par apprentissage | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  |

*\* exemples de catégories de financeur : bénéficiaire à ses frais, Pôle Emploi, OPCO, pouvoirs publics, entreprise, organisme de formation…*

Conformément aux exigences mentionnées à l’Art.1er de l’arrêté du 31 mai 2023 du code du travail portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, en l’absence de bilan pédagogique et financier (BPF) les montants indiqués sur le présent document doivent être issus, selon votre forme juridique, du livre journal, du grand livre ou du livre des recettes encaissées.

Nous vous informons que dans ce cadre, conformément à a règlementation en vigueur, nous pourrions être amenés à valider l’état des produits par l’examen, sur place, des données comptables déclarés.

# Spécificité pour les formations par apprentissage

Information complémentaire pour les centres de formation par apprentissage et pour les centres de formation d’apprentis d’entreprise :

Date du premier contrat d’apprentissage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

L’article L. 6313-1 précise qu’un « *prestataire d’actions mentionnées qui dispense pour la première fois une action de formation par apprentissage peut, pendant un délai de six mois à compter de la signature de la première convention de formation par apprentissage ou, pour les centres de formation d’apprentis d’entreprise, du premier contrat d’apprentissage, être financé par l’un des organismes mentionnés à l’article L. 6316-1 pour une action de formation par apprentissage sans détenir la certification pour cette catégorie d’actions, sous réserve qu’il s’engage à transmettre à l’organisme concerné, dans un délai de deux mois, la copie du contrat conclu avec l’organisme ou l’instance mentionné à l’article R. 6316-2 en vue de l’obtention de cette certification* ».

# Conditions à la réalisation de l’audit

**La mise en œuvre d’une action relevant de chaque catégorie d’actions concourant au développement des compétences concernée est un prérequis pour le déclenchement de l’audit.**

Pour la vérification de la conformité de l’organisme audité aux exigences du référentiel national mentionné à l’article L. 6316-3 du code du travail, est considéré comme nouvel entrant :

« – un prestataire d’actions concourant au développement des compétences dans sa première année d’activité ;

« – un prestataire d’actions concourant au développement des compétences qui débute une activité sur une nouvelle catégorie d’actions, pour les indicateurs applicables à cette catégorie.

Conformément à l’arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, toute fausse déclaration parmi les éléments transmis à l’organisme certificateur ou lors de l’audit peut entraîner le refus de la certification, à l’issue d’une procédure contradictoire mise en place par l’organisme certificateur.

[x]  Je déclare sur l’honneur que les informations déclarées sont exactes et conformes à la réalité.

Remarques éventuelles : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom Prénom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Fonction Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature